

Infrastructures

C'est vraiment le chantier du siècle !

René AKONE DZOPE

Port-Gentil/Gabon

Les ponts de plusieurs km de long, soutenus par d'énormes pieux flirte, à certains niveaux, avec la cime des arbres. Le terrassement est entièrement achevé sur les 93,7km, tandis que plusieurs parties sont déjà couvertes de latérite. Le parcours n'est pas à raconter, mais à voir. Avec seulement l'autorisation du gouverneur de l'Ogooué-Maritime.

ON avait le choix, au terme de notre séjour à Omboué, chef-lieu du département d'Etimboué, d'emprunter la voie fluviale, et occuper une place confortable dans l'embarcation, ou de monter dans un véhicule et être installé dans des conditions moins bonnes. Nous avons risqué le second choix. Et nous en avions eu pour notre compte.

Mais à l'arrivée, nous avons conclu que ce n'était que le juste prix. La somme d'informations collectées, la découverte, le panorama, les ouvrages, etc. en valaient la peine.

Il est 13 h 05, le véhicule affrété par les dirigeants de CBRC, société chinoise, adjudicataire du marché de la construction de la route Port-Gentil/Omboué, sur autorisation spéciale du gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Martin Boguikouma, met son moteur en marche. En quittant la ville, nos compagnons à bord nous présentent, juste à l'entrée, la tombe de Charles Ping, le père de Jean Ping, les mausolées Pierre-Louis Agondjo Okawé, Bâ Oumar, Joseph Rendjambé Issani..., ces compatriotes qui ont marqué l'histoire du pays.

Trois à cinq km plus tard, nous empruntons la voie à droite, en abandonnant celle conduisant à Mandji, dans la Ngounié. La route n'est pas bonne. C'est une voie de service permettant à l'entreprise de relier Omboué à Port-Gentil. Les plaines, les plages, les traces d'éléphants nous font oublier la torture que

nous subissons. L'œuvre de terrassement réalisée par les chinois est énorme. Le meilleur était devant nous.

Nous roulons sur plusieurs km sur de la latérite, avant d'aborder le pont sur la lagune Nkomi, à Batanga, celui que le président de la République, Ali Bongo Ondimba, avait visité le 4 avril de l'année dernière, huit mois après avoir lancé les travaux (en juillet 2014).

La route Port-Gentil/Omboué, longue de 93,7 sur 12 m de large, en rappel, comportera trois ponts construits à travers la mangrove : le plus long sur l'Ogooué (4707 m), un autre de 4577 m sur la lagune Nkomi et le dernier, dit pont de Bououé, qui sera long de 450 m. Des chefs d'œuvre. A côté de l'ouvrage métallique qui s'étend à perte de vue, le pont définitif a poussé. Il est simplement colossal.

Une pause d'une quinzaine de minutes nous donne l'occasion de le visiter. Des flashes des appareils photos crépitent. Il faut immortaliser le passage. « Ces gens-là travaillent comme des fourmis », commente un voisin, qui observe les chinois à la tâche.

« Pour la seule phase de préparation, consistant essentiellement au terrassement et donc à la conduite des engins, la CRBC a déployé sous la futaie près de 500 travailleurs (362 Chinois et 100 Gabonais) », nous explique-t-on. Un besoin en main d'œuvre, notamment locale, qui s'est sans doute accru lorsque le chantier a atteint sa vitesse de croisière.

A Ozouri, un confrère présente à ceux qui n'étaient pas, là où, le 29 février 2016, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, avait annoncé sa candidature à la prochaine consultation électorale.

« C'est vraiment le chantier du siècle », lance-t-il, en regardant le pont traversé au-dessus de nos têtes.

Réalisés par la China Road & Bridge Corporation (CRBC), les travaux devraient durer 60 mois (la livraison du chantier est annoncée pour 2017) et sont financés avec l'appui de la China Exim Bank pour 342 milliards de francs CFA (95%) et de



Photo : Julie Nguimbi

A côté des ponts métalliques poussent les ouvrages définitifs

17 milliards par l'Etat gabonais (5%).

«Ce n'est pas une simple route. C'est une route qui va changer le Gabon. Le pays ne sera plus le même après. Le fait de relier la

capitale économique au reste du pays amènera un grand bouleversement sur le plan économique, mais aussi dans les secteurs agricole et touristique. Les populations qui pourront, par



Photo : Julie Nguimbi

Le pont de Batanga qui enjambe la lagune Nkomi: un chef d'œuvre au crédit d'Ali Bongo Ondimba.

exemple, bénéficier du projet Graine, seront bien desservies et ne se sentiront plus exclues du vaste programme du Gabon émergent», soulignait Ali Bongo Ondimba, initiateur du projet,

en avril dernier. Nous arrivons Port-Gentil, notre destination, au bout de 3 h de route très enrichissantes, après une escale au restaurant chinois du chantier A.

COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA PROCEDURE DE CONTRÔLE FISCAL

L'Impôt est un instrument de politique économique et de solidarité nationale.

La mobilisation des recettes budgétaires combinée à la promotion du civisme fiscal nécessite de ce fait une présence continue de l'Administration auprès des contribuables, personnes physiques et morales.

Le paiement de l'impôt est un devoir civique indépendamment de toutes considérations idéologiques, religieuses ou politiques. Le principe de l'égalité de tous devant l'impôt est de portée universelle.

Le système fiscal gabonais est de type déclaratif. Chaque citoyen, chaque entreprise, a l'obligation de déclarer sous sa propre responsabilité, ses revenus, son chiffre d'affaires, son patrimoine et le montant de l'impôt à acquitter.

Aussi, pour être efficient, le système déclaratif a nécessairement pour contrepartie le droit de contrôle de l'impôt par l'administration.

Au Gabon, comme dans tout Etat moderne, les droits et obligations de l'Administration ainsi que ceux du contribuable sont strictement encadrés par la loi.

En cas de contentieux, la loi a prévu des voies de recours, qu'ils soient administratifs ou juridictionnels.

Dans cette optique, le contrôle fiscal présente un caractère objectif et impartial et s'exerce dans un délai de prescription de quatre (4) ans.

Par ailleurs, durant le déroulement de la procédure de contrôle fiscal, le contribuable a la faculté de se faire assister par un conseil fiscal de son choix afin de garantir le caractère contradictoire de la procédure.

Les opérations de contrôle fiscal peuvent donner lieu à des redressements ou non.

En cas de redressement, la procédure de recouvrement est mise en œuvre.

Faute pour le contribuable de s'acquitter des impositions mises à sa charge dans les délais légaux, l'administration est en droit d'engager une procédure de recouvrement forcé.

En tout état de cause, toutes les procédures mises en œuvre par l'administration peuvent faire l'objet de contestation devant les tribunaux.

Fait à Libreville, le 23 MARS 2016

Le Directeur Général des Impôts

Joël OGOUMA

